



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mille vingt six le seize avril à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix avril deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean DUPUY.

**2026CC5-1-2-20**

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	:	M. LARROSE Patrick
	:	Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	:	M. JULIEN Jean-Yves
	:	Mme VESIN Stéphanie
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. SAGE Guillaume


---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

**Tél. :** 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

**Site :** <http://www.cc-deuxrives.fr>

**Email :** [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE	:	M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	:	M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	:	M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme VALETTE Brigitte
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest (pouvoir donné à B. VALETTE)
	:	Mme PRADELLE Magali
	:	M. THOMAS Bernard
	:	Mme COUR Elodie
	:	Mme LARREGOLA Josiane
	:	M. CLEMANDOT Dominique

**Absents et excusés :**

/

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Principal

Madame VESIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 - Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

**2026CC5-1-2-20**

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Vu** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10, prévoyant que le président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue ;

**Considérant** que Monsieur Jean DUPUY, le doyen d'âge est appelé à la présidence de séance ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de proclamer Monsieur Jean-Michel BAYLET, président de la Communauté de communes,
- et le déclare immédiatement installé.

Fait et délibéré le 16 avril 2026

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 17 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives



**Stéphanie VESIN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**  
**Jean-Michel BAYLET**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le **17 AVR. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **17 AVR. 2026**

## AR Préfecture

### ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260416-2026CC5\_1\_2\_20-DE

Numéro d'acte : 2026CC5\_1\_2\_20

Date de décision : 16/04/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-1-2-0-0 (Institutions et vie politique / Election executif / élection des présidents et vice-présidents d'EPCI)

Fichier acte : 2026CC5\_1\_2\_20 ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : PV ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 17/04/2026 11:02:08

**Date de réception de l'AR : 17/04/2026 11:02:35**